MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

**Fiche de poste**

|  |
| --- |
| Identification du poste : CADRE SPECIALISE – REFERENT SANITAIRE |

# INFIRMIEr DE CENTRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

|  |
| --- |
| Catégorie: A  |
| Contexte du recrutement :[ ] Poste vacant [ ] Poste susceptible d’être vacant [x] Création Candidature possible sur l’un ou les deux séjours SNU suivants :* Encadrement d’un séjour de cohésion se déroulant du **12 juin au 24 juin 2022** avec 5 jours de formation et de préparation en amont.
* Encadrement d’un séjour de cohésion se déroulant du **3 au 15 juillet 2022** avec 5 jours de formation et de préparation en amont.

Contrat mis en place environ 1 mois avant le début du séjour. |
| Localisation administrative et géographique : Sur le departement de XXX |
| **Centre :****Adresse :** | EN COURS |
| Le poste et son environnement |
| Fonction : REFERENT SANITAIRE  |
| Nombre d’agents à encadrer : 0 |
| Conditions particulières d’exercice :en fonction de l’origine du recrutement: contrat d’engagement éducatif, CDD, mise à disposition, détachement, autre. astreinte la nuit Participation à une formation dédiée avant le séjour HEBERGEMENT ET RESTAURATION PRISE EN CHARGE DURANT LE SEJOUR DE COHESION |
| Description du centre SNU : |
| Le SNU est un projet d’émancipation et de responsabilisation de la jeunesse complémentaire de l’instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s’appuie sur l’expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d’une culture de l’engagement et l’accompagnement de l’insertion sociale et professionnelle des volontaires. Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme, à partir de 15 ans : * Une phase préalable d’information et de préparation, qui permet d’informer les familles et de préparer l’appel des volontaires. Appuyée sur le collège et les programmes d’enseignement, elle se traduit également par l’organisation d’une journée d’information en classe de 3e ;
* un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la vie en collectivité, la responsabilité et l’esprit de défense comme de résilience. Ce séjour réalisé en hébergement collectif dans l’année qui suit la classe de 3e, est aussi l’occasion de bilans individuels ;
* une mission d’intérêt général, obligatoire, inscrite dans une logique d’accompagnement et d’individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettent d’accompagner les volontaires dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
* une phase d’engagement volontaire d’au moins 3 mois, réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s’appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.
1. Après une préfiguration en 2019 dans 13 départements et un report en 2020 pour raisons sanitaires, le SNU a été déployé en 2021 dans l’ensemble des départements y compris les départements et collectivités d’Outre-Mer. Ainsi, du 20 juin au 2 juillet 2021, 2 000 jeunes ont été accueillis dans les 13 séjours de cohésion en Nouvelle-Aquitaine.

Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l’impératif absolu de sécurité. Une attention particulière devra notamment être portée au respect de l’intégrité physique et psychologique et morale des jeunes mineurs, tout particulièrement à l’occasion du séjour de cohésion.Au titre de ses compétences relatives à l’action éducative, l’Inspecteur d’Académie-DASEN dirige les travaux de déploiement du SNU. Le Préfet est responsable du dispositif dans le département et s’appuie sur un **chef de projet** qui pilote **la réalisation du projet départemental** et qui est le premier interlocuteur et donneur d’ordres du chef de centre. Le chef de projet départemental s’appuie sur un comité de coordination départementale, chargé de la mobilisation et de la coordination des services de l’État.Dans chaque département, **un ou plusieurs centres d’hébergement** abritent le ou **les séjours de cohésion**. Chaque centre est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l’action publique, associative ou professionnelle concourant à la mise en œuvre du SNU.Le chef de centre est appuyé dans ses missionspar 2 adjoints: * **un adjoint encadrement**, chargé de la direction et de l’animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
* **un adjoint éducatif** qui coordonne l’ensemble des intervenants, s’assure de la cohérence du projet pédagogique avec l’ensemble des administrations, agences et associations concourantes.

Il dispose **d’une équipe de soutien du centre** (équipe adaptée en fonction de la taille du centre) composée de :* **un intendant** chargé de la gestion quotidienne du centre
* **un** **référent sanitaire** qui assure le suivi sanitaire des volontaires et contribue à la promotion de la santé
* **un** **référent sport et cohésion** qui appuie l’action des capitaines de compagnie dans ces deux domaines et relaie celle de l’équipe de direction du centre.

des intervenants, s’assure de la cohérence du projet pédagogique avec l’ensemble des administrations, agences et associations concourantes. |
| effectifs du centre: X cadres et tuteurs et X volontaires |
| Description du poste (responsabilités, missions, attributions et activités)  |
| Sous l’autorité du chef de centre et en lien avec les cadres de compagnie et les tuteurs, le référent sanitaire est un membre de l’équipe de soutien. Il est responsable et chargé des tâches et fonctions suivantes : 1. Référent sanitaire du centre.
* Appuyer et conseiller l’équipe de direction et les cadres de compagnie sur le plan de la santé des jeunes volontaires tant en ce qui concerne le projet pédagogique du centre que les situations individuelles.
1. Suivi sanitaire et soins infirmiers
* Assurer le suivi sanitaire et dispenser les soins infirmiers au profit des jeunes volontaires et, si besoin, des cadres.
1. Mise en œuvre de la procédure relative au repérage des jeunes éloignés du système de santé prévue dans e cahier des charges:
* Repérer les jeunes volontaires qui n’ont pas réalisé, avant le séjour de cohésion, l’examen médical obligatoire des 15-16 ans ;
* après examen de leur situation individuelle, assurer l’information sur l’intérêt de rencontrer un professionnel de santé et orienter vers le médecin traitant et/ou le centre d’examen de santé de leur lieu de résidence.
1. Liaison avec les professionnels de santé et structures de soins
* Avec l’accord du volontaire et de ses parents, assurer la liaison avec les professionnels de santé du département d’origine (établissement scolaire, établissement médico-social, médecin traitant) et avec la structure de soins ayant conventionné avec le centre SNU.
1. Promotion de la santé
* Tout au long du séjour, conseiller les jeunes volontaires ainsi que les équipes d’encadrement pour faire adopter des comportements favorables à la santé au cours des différentes activités et des moments de la vie quotidienne.

Le référent sanitaire est présent en journée durant tout le séjour et assure une astreinte la nuit. |
| **Principaux interlocuteurs** **:** |
| [ ]  Les structures et professionnels de soins [ ]  les administrations de santé  |  |  |
| Expérience professionnelle souhaitée :[ ]  Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle [ ]  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale[x]  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée  |
| Les connaissances et compétences mises en œuvre  |
| Diplôme et ATTESTATION requis : diplôme d’état d’infirmier (une photocopie du diplôme sera demandée)attestation d’inscription au conseil de l’ordre des infirmiers exigéeattestation d’inscription au fichier ADELI exigéeConnaissances :* Psychologie et sociologie de l’adolescent
* Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs
* Prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux
* Promotion de la santé
* Gestion d’évènements graves

**COMPETENCES*** Sens des relations humaines
* Sens de l’organisation
* Capacité à travailler en équipe
* Capacité au leadership et maîtrise de soi
* Disponibilité
* Sens de l’initiative
 |
|

|  |
| --- |
| REMUNERATION  |
| Dans le cadre du contrat d’engagement éducatif et pour **un 1er séjour SNU en 2022**, il est prévu une rémunération sur 30 jours maximum :* 10 jours de conception / préparation / formation en amont du séjour
* 15 jours d’encadrement du séjour comprenant également la participation au convoyage des jeunes
* 1 jour de retour d’expérience
* 4 jours de repos compensateur

**Dans le cadre d’un 2nd séjour SNU sur 2022**, la rémunération sera sur 27 jours maximum : 7 jours de conception / préparation / formation en amont du séjour.  |

Vos contacts RH (nom, prénom, fonction, téléphone, adresse électronique) |
| XXX |